

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS DE LOCATION

Le logement loué ne doit sous aucun prétexte être occupé par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué sur l'état descriptif.

La maison est garnie de ses meubles, vaisselle, ustensiles de cuisine/ménage, literie, couette et draps, le tout dans un état de propreté et d'entretien. Le locataire devra s'abstenir de façon absolue, de jeter dans le lavabo, la baignoire, évier, WC... des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais de remise en état des appareils. Il supportera sans réduction de loyer ni indemnité, les réparations incombant au propriétaire dans le cas où l'urgence les rendrait nécessaires pendant la période de location. Le propriétaire n'est pas responsable des irrégularités pouvant intervenir dans les services d'eau, d'électricité ou d'Internet et décline toute responsabilité pour manque de jouissance ne provenant pas de son fait.

RÉSERVATION

Confirmation d'option :

Toute réservation sera considérée comme ferme et définitive à réception du contrat de location dûment signé ainsi que du paiement du séjour défini comme suit :

- 30 % du montant total du séjour à titre d'arrhes au moment de la réservation par virement bancaire instantané.
- Solde du séjour 30 jours avant l'arrivée par chèque ou virement bancaire instantané.
- En cas de réservation tardive, le paiement total de la réservation sera effectué 72 heures avant l'arrivée par virement bancaire instantané ou le jour même en espèces ou Paylib.

Si le solde du séjour n'est pas reçu dans le délai indiqué ci-dessus, Le Cowcoon d'Alex se réserve le droit d'annuler le séjour, les arrhes ne seront pas remboursées.

Annulation et modification :

Toute annulation ou modification de séjour/réservation coworking devra être confirmée par écrit (courrier, e-mail).

La date de réception par Le Cowcoon d'Alex fera foi. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour répondre favorablement aux différents souhaits, mais nous ne pouvons en aucun cas garantir que cela sera possible.

- Entre la réservation et 30 jours avant l'arrivée prévue : 50 % du montant de la location est dû.
- A moins de 30 jours avant l'arrivée prévue : 100 % du montant total de la location est dû.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'interruption du séjour (sauf cas exceptionnels).

ARRIVÉE ET DÉPART

Espace Coworking :

Le Cowcoon d'Alex est disponible à la demi-journée de 9h00-12h30 OU 13h30-17h30. A la journée de 9h00-17h30.

Nuitée (exclusive ou partagée):

Le Cowcoon d'Alex est disponible du lundi au vendredi avec une arrivée à 18h30 et un départ à 8h00. Samedi & Dimanche avec une arrivée à 14h00 et un départ à 10h00.

Courts et longs séjours (Week-end, Mid-week et Semaine) :

Le Cowcoon d'Alex est disponible selon les formules suivantes :

- Formule Week-end : arrivée le vendredi 16h00-Départ le lundi 10h00 ;
- Formule Mid-Week : arrivée le lundi 16h00-Départ le vendredi 10h00 ;
- Formule semaine : arrivée le samedi 16h00-Départ le samedi 10h00 ;

La remise des clefs a lieu le jour de l'arrivée.

Le jour de la sortie l'état des lieux et l'inventaire seront vérifiés. Le locataire sera tenu de remettre dans chaque pièce les objets qui y sont désignés. Il devra rembourser les objets manquants ou détériorés et sera tenu responsable des dégâts ou dégradations qu'il aurait pu commettre dans la location. Si ces différents frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à en régler le solde.

CESSION ET SOUS-LOCATION

La cession du bail, sous-location totale ou partielle, sont rigoureusement interdites.

CAUTION

Pour répondre des dégâts qui pourraient être causés au lieu loué, le preneur versera à la prise de possession, un chèque de 300 € par chèque à titre de cautionnement. En l'absence de dommages locatifs cette caution sera restituée dans un délai maximal de 8 jours.

NB : Sont compris comme dommages locatifs, dégradations du logement, ainsi que les dommages, pertes ou vols causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement, pendant la période de location. Dans le cas de l'existence de dommages locatifs, le dépôt de garantie sera reversé dans un délai maximal de 2 mois, les dépenses effectuées en réparation du préjudice subit déduites, justification et factures à l'appui.

ASSURANCE

Le locataire sera tenu de s'assurer contre les dommages de toutes natures susceptibles d'engager sa responsabilité. Le propriétaire décline toute responsabilité pour le recours que leur assureur pourrait exercer contre lui en cas de sinistre ou de défection.

MÉNAGE

Le locataire devra laisser la maison propre, vaisselle, appareils ménagers, tapis, jardin etc. Le non-respect de cette clause en plus des frais de remise en ordre de 100 €.
Le ménage est compris en fin de location.

DRAPS ET LINGE DE TOILETTE

La location inclue la mise à disposition des draps et du linge de toilette pour les nuitées, courts et longs séjours.

Un lot de 2 torchons sera également à disposition (Coworking, nuitées, courts et longs séjours).

DIVERS

Un petit animal de compagnie admis (20 € en supplément). Non autorisé en Coworking et nuitée partagée.

Le logement est non-fumeurs.

Le locataire s'interdit d'organiser toute manifestation type anniversaire, regroupement festif entre collègues...dépassant le nombre de personnes pouvant loger dans la maison.

Le locataire est tenu de ne rien faire qui, de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants.

Il s'engage à faire un usage normal et raisonnable des moyens de confort (chauffage, eau, etc.) ainsi que des équipements mis à sa disposition.

Il lui est interdit de faire une copie des clés remises par le Bailleur.